

Accord Cadre de prestations immobilières d'accompagnement du maître d'ouvrage Groupement de commande Rectorat de Mayotte - Université de Mayotte

Numéro de l'accord cadre :

2	0	2	4	2	1	4	V	R	E	T	A	1	3	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Numéro du marché subséquent :

U	M	A	Y	2	0	2	6	0	6	C	S	P	S
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

FICHE DE CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT

Pouvoir adjudicateur

Université de Mayotte

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Président de l'Université de Mayotte

Comptable public assignataire

Le comptable de l'Université de Mayotte

Objet du marché subséquent

Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour la création d'un service sante étudiante et réaménagement de bureaux de l'Université de Mayotte

Remise des offres

Date limite de réception : 14 jours à compter de la date de publication à 11h00 (heure de Mayotte)

Intitulé du projet	Création d'un service sante étudiante et réaménagement de bureaux de l'Université de Mayotte
Lieu du projet	8 rue de l'université - Iloni Commune de Dembéli – Mayotte.
Budget travaux prévisionnel alloué au projet et durée des travaux	- Budget travaux : 815 000,00 € HT - Durée globale de l'opération : 31 mois, comprenant 19 mois pour les études et les travaux, auxquels s'ajoutent 12 mois de délai de parfait achèvement (GPA).
Description des enjeux et des objectifs du projet	En attendant les futures grandes constructions, l'établissement a fait le choix à travers ses solutions à très court-terme, d'optimiser l'occupation des locaux existants et par la même occasion, rénover l'intérieur du bâtiment principal qui n'a pas bénéficié de gros entretiens ni de renouvellement que très récemment (2023). Cette situation limite l'expression de la vie étudiante dont les seuls locaux disponibles restent la cafétéria avec une capacité de 250 repas pour 2 000 étudiants et une salle d'études de 53 m². Afin d'améliorer la vie étudiante, le choix a été fait par les instances dirigeantes d'exploiter les espaces extérieurs ombragés et transformer certains espaces intérieurs en les destinant à une activité de vie étudiante. C'est dans ce cas de figure que les locaux des agents techniques (au RDJ du bâtiment A) vont être transformés en espace de santé étudiante tout en réaménageant par la même occasion d'autres espaces en bureaux avec le déménagement du service technique en lieu et place du local des archives (RDC). Le projet de création d'un service sante étudiante et réaménagement de bureaux est situé dans le bâtiment A « Atrium » de l'Université de Mayotte. Le bâtiment A est composé de trois niveaux et accueille différents usages et activités : salles de cours, laboratoires, espaces de restauration, bureaux des personnels, auditorium, bibliothèque, ainsi que divers locaux administratifs et techniques. Il s'agit d'un bâtiment fortement fréquenté par les étudiants, les personnels et les différents usagers de l'Université. L'un des principaux enjeux du projet réside dans la réalisation des travaux en site occupé, tout en assurant la continuité de service et le maintien des activités universitaires. L'organisation et le phasage des travaux devront permettre de limiter les nuisances, de maintenir les circulations et les accès aux différents locaux, et de garantir la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux. Les opérateurs économiques de type architectes, économistes de la construction, bureaux d'études Tout Corps d'Etat (TCE) ou spécialisés en structure, électricité, climatisation, ... constituent parmi les compétences exigées pour l'exécution de la présente mission. <i>Voir le programme technique</i>

Périmètre de projet	Bâtiments A – Atrium <i>Voir les plans en annexe du programme.</i>
---------------------	---

Projets connexes	Sans Objet
Présentation des parties prenantes	• Université de Mayotte (MOA) • MOE : en cours de désignation • OPC : en cours de désignation • CTC : en cours de désignation
Date de démarrage de la mission (date prévisionnelle)	Novembre 2026
Missions demandées au titulaire de l'accord cadre pour cette opération :	<u>L'opération comprend 9 lots de travaux.</u> En application de l'article R.4532-1 du Code du travail, le classement provisoire en catégorie 2 est retenu au regard des caractéristiques prévisionnelles de l'opération : • plus de 20 travailleurs susceptibles d'être présents à un moment quelconque ; • une durée des travaux supérieure à 30 jours ; • un volume de travaux estimé supérieur à 500 hommes-jours. <u>PHASE I : CONCEPTION</u> • Avis sur les documents d'études de maîtrise d'œuvre • Assistance pour déclaration préalable • Constitution du DIUO • Ouverture du registre journal • Etablissement du PGC • Mesures de sécurité du chantier • Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail • Dossier de Consultation des entreprises • Analyse des offres <u>PHASE DE REALISATION</u> • Prise en compte des activités en cours sur le site • Mise à jour du PGC • Mise à jour du DIUO • Tenue du registre journal • Limitation de l'accès du chantier aux personnes autorisées • Transmission des documents de sécurité aux intervenants • Harmonisation et assistance à l'élaboration des PPSPS • Analyse du planning des travaux • Vérification de l'installation de chantier • Contrôle du respect de la réglementation en cas de présence d'amiante • Réunions de chantier, incluant le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail

	• Visites inopinées de chantier • Règlement du collège interentreprises et transmission aux organismes compétents • Validation des documents des entreprises • Participation aux opérations préalables à la réception <u>PÉRIODE DE PARFAIT ACHÈVEMENT</u> • Remise du DIUO finalisé • Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de CSPS ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement.
--	--

Critères d'attribution	N1. Equipe proposée pour réaliser la mission en précisant les compétences et expériences de chaque intervenant : noté sur 30 points • composition et adéquation de l'équipe avec la mission ; • compétences de chaque intervenant ; • qualifications et spécialités ; • expériences sur des opérations comparables ; • expérience en coordination de sécurité et de protection de la santé ; • connaissance et expérience des travaux en site occupé . N2. La méthodologie du candidat pour respecter les exigences contractuelles, techniques et environnementales du projet : noté sur 30 points • compréhension du projet et de ses contraintes ; • pertinence de la méthodologie proposée ; • organisation des différentes missions de CSPS ; • organisation des visites, réunions et suivi de chantier ; • cohérence entre méthodologie, moyens humains et délais. N3. Délai global de l'opération : noté sur 10 points Le candidat fournira un calendrier prévisionnel global détaillant la phase « études » et « la phase travaux ». La note attribuée au titre du délai sera calculée selon la formule suivante : $\text{Note N3 à sur 10} = 10 \times \frac{\text{Délais le moins disant}}{\text{Délais de l'offre}}$ N4. Prix de l'offre : noté sur 30 points Le marché subséquent sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse selon les critères figurant ci-dessus. $\text{Note N4 à sur 30} = 30 \times \frac{\text{Prix le moins disant}}{\text{Prix de l'offre}}$
------------------------	---

Liste des pièce jointe dont l'attributaire devra nécessairement prendre connaissance avant de soumettre une offre	• Un acte d'engagement. • La lettre de consultation indiquant le contexte, le contenu de l'offre, les missions demandées et la date de remise des offres. • Le cadre de réponse. • Le BPU • Le CCAP N° 2024-214-REC-ETA-135 (Accord Cadre multi attributaire de prestations immobilières d'accompagnement du maître d'ouvrage). • Le programme technique est ses annexes
--	---